LEGENDE

- Arbre existante
- Arbre non conservé
- Arbre projeté essence indigène
- Gazon / Prairie fleurie
- Surface fleurie / Arbustes indigènes
- Haies projetées
- Terrasse
- Limite de Parcelle
- Accès pompiers
- Construction à démolir
- Conduite Drainage
- Conduite Eau Pluviale
- Conduite Gaz
- Conduite Eau Usée
- Conduite Eau Claire
- Chambre Eau Usée Sous-Sol
- Chambre Eau Claire Sous-Sol
- Chambre Eau Usée
- Chambre Eau Claire

n° affaire 341

nom d'affaire PROMOTION DES DEUX SAPINS, PARCELLE 541 , JORAT-MEZIERES

architectes

Bertola & Cie architecture / SIA
Chemin de la Calice 2
1023 CRISSIER
Tél. +41 21 635 47 47
info@bertola-architecture.ch
www.bertola-architecture.ch

maître de l'ouvrage

IMMOZONE SA
Chemin des Planches 5
1066 Epalinges

responsable du projet
Rita Pereira, Architecte EPF / SIA

adresse de l'ouvrage
Chemin de la Grande Salle 8
1084 Jorat-Mézières

n° de plan 4-103	**nom du plan** TOITURE	**modification de plan**
format 2x4	**chemin du fichier** Z:\Affaires Z\341_JORAT-MEZIERES_DEUX-SAPINS\4_PROJET\4_PLANS\3_DWG	
dessiné le 01/05/2025	**dessiné par** RP	**imprimé le** --
phase ENQUETE		**indice** --
niveau de référence --		**échelle** 1 : 50

n°	date	diffusé par	description
1.	--	--	-
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			

schéma

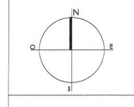

0 1 10m

remarques

- Toutes les cotes sont indiquées brutes.
- Les informations figurant sur ce plan doivent être contrôlées par les mandataires concernés.
- L'entrepreneur est tenu de vérifier les cotes, de comparer ses plans avec ceux de l'architecte et de signaler toute erreur avant la mise en oeuvre.(à la Direction des Travaux et à la Direction Architecturale (DT+DA)). (Normes SIA 118, art 1.33)
- Toute modification éventuelle sur le chantier doit être discutée et validée au préalable par la Direction des Travaux et à la Direction Architecturale (DT+DA).
- Les mandataires et entreprises doivent soumettre leurs plans à la DA pour approbation avant l'exécution ou la commande.

Confidentialité: Ce plan est uniquement adressé aux maîtres d'ouvrage, mandataires et entreprises pour l'ouvrage.
Toutes divulgation, copie ou autre usage de ce plan et de ses annexes par une personne non autorisée est strictement interdit et se doit d'obtenir une autorisation.

architectes | **propriétaire** | **promettant acquéreur**